

# L'Écomusée s'intéresse à Joseph Brunet (1858-1945)



Photo: Constat

M. Joseph Brunet.  
Photo extraite de : Souvenir Maisonneuve, esquisse historique de la Ville de Montréal, avec portraits et biographies de quelques-uns de nos Canadiens-Français distingués, illustré, Montréal, 1894, 218 p.

Marie Cicchini

L'Écomusée de l'Au-delà demande l'aide du public pour retrouver des documents sur Joseph Brunet (1858-1945), propriétaire d'une des plus grosses entreprises de la Côte-des-Neiges.

L'Écomusée a rassemblé une grande documentation sur le sculpteur Émile Brunet, le neveu du sculpteur et entrepreneur funéraire Joseph Brunet. Comme c'est dans l'atelier de son oncle qu'Émile a dessiné et réalisé plusieurs centaines de monuments, une partie importante de la documentation de l'Écomusée concerne indirectement Joseph Brunet.

« Nous voulons joindre la population locale pour tenter de retrouver des personnes qui auraient pu connaître et avoir entendu parler de cette époque et en garder des souvenirs, qui en posséderaient des photos ou pourraient en témoigner, ou encore raconter des anecdotes concernant cette entreprise », a affirmé le directeur de l'Écomusée.

## L'ancien maire de la Côte-des-Neiges

Joseph Brunet est l'ancien maire de Côte-des-Neiges. Né le 14 juillet 1858 dans la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, dans le comté de Beauharnois, il est avant-dernier d'une famille de neuf enfants. Il a épousé en premières noces Lucie Larin (1854-1912), avec qui il a eu trois filles, Alice, Eva, Armandine, et un fils Léopold (1891-1956). Décédé le 13 juillet 1945, Joseph Brunet laisse dans le deuil sa seconde épouse, Rose-Albina Desmarchais (1871-1946), qu'il avait épousée en 1915. Toutefois, ces informations pourraient contenir certains erreurs.

Doté d'une âme d'artiste et d'une bosse des affaires, M. Brunet était sculpteur, entrepreneur, manufacturier et importateur de monuments funéraires et propriétaire de carrières de granit. L'industrie du granit a d'ailleurs pris la relève de l'industrie des tanneries.

Il avait une résidence, une boutique et un atelier de monuments funéraires à l'angle du chemin de la Côte-des-Neiges et du chemin Remembrance. Il était propriétaire d'une des plus grandes entreprises et avait une influence considérable.

Les monuments faits par les Brunet se comptent par dizaines de milliers dans les cimetières et sur les places publiques. Ils ont été très abondamment copiés.

## Étude et commémoration de Joseph Brunet

M. Tremblay veut mener ce projet subventionné à terme à l'automne. L'étude sera éventuellement publiée sur le site Web de l'Écomusée.

### Avis Public



## RÈGLEMENT SUR LA CONVERSION DES IMMEUBLES EN COPROPRIÉTÉ DIVISÉ (C-11)

### DEMANDES DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR

Conformément au règlement ci-dessus, le conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire fixée au mardi 7 septembre à 19 h, au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, étudiera les demandes de dérogation à l'interdiction de conversion d'un immeuble en copropriété divisée relatives aux immeubles suivants :

- 2048 - 2051, avenue Marlowe;
- 4366 - 4368, avenue Earncliffe;
- 2073 - 2075, avenue Marlowe;
- 4859 - 4861, avenue Grosvenor;
- 4881 - 4883, avenue Victoria.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes en faisant parvenir au secrétaire d'arrondissement les commentaires écrits qu'elle désire faire valoir, en remplissant et en signant le formulaire fourni par la Ville à cet effet. Ces commentaires doivent être reçus à la Division du greffe, 5160, boulevard Décarie, bureau 600, au plus tard le 9 août 2010. Le formulaire est disponible dans les bureaux Accès Montréal.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises, division permis et inspections, au 514 872-5160.

DONNÉ À Montréal, le 28 juillet 2010.

Julie Faraldo-Boulet  
Secrétaire d'arrondissement substitut

## Les monuments faits par les Brunet se comptent par dizaines de milliers dans les cimetières et sur les places publiques.

Une visite commentée au cimetière Notre-Dame-des-Neiges et les lieux de fondation de cette ancienne entreprise funéraire est prévue dans le cadre d'un projet de commémoration, le 31 octobre prochain. Elle impliquera la famille Brunet, les résidents de l'île de Montréal et particulièrement les gens du quartier de Côte-des-Neiges.

Rappelons que le concept de l'Écomusée est basé sur le principe

de la participation de la population. L'Écomusée a pour mission de préserver et faire connaître le patrimoine funéraire au Québec.

Si vous avez des renseignements à faire parvenir à M. Tremblay, veuillez téléphoner à l'Écomusée de l'Au-Delà au numéro 514-528-8826.

### Avis Public



## Invitation SÉANCE DU CONSEIL

Les membres de votre conseil d'arrondissement, M. Michael Applebaum, maire d'arrondissement, Mme Helen Fotopoulos, conseillère du district de Côte-des-Neiges, M. Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce, Mme Susan Clark, conseillère du district de Loyola, M. Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon et M. Lionel Perez, conseiller du district de Darlington, vous invitent à participer à la prochaine séance du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Au cours de cette assemblée, une période de 30 minutes sera consacrée aux questions et aux demandes des citoyens sur tous les sujets concernant l'arrondissement ou l'administration municipale. À cet égard, il y aura une période d'inscription de 18 h 15 à 18 h 45.

Date : Lundi 16 août 2010  
Heure : 19 h  
Lieu : 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

L'ordre du jour est généralement disponible dans la section *Mairie d'arrondissement* du site Internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce ([ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg](http://ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg)) ainsi qu'au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (311 - arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce) au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, à compter de 12 h le vendredi précédant la séance du conseil d'arrondissement.

N.B. L'ordre du jour FINAL est celui adopté par les conseillers municipaux au début de chaque séance.

Cette séance sera précédée d'une consultation publique à 18 h portant sur le projet suivant :

Projet de règlement RCA10 17181 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), afin d'agrandir les secteurs d'usages E.4 (1) et E.5 (1) et de limiter de hauteur ainsi que la zone 0804 au détriment de la zone 0661 (lot 4 399 1841).

Geneviève Reeves, avocate  
Secrétaire d'arrondissement

### Avis Public



## ORDONNANCES

Avis est par les présentes donné que les ordonnances ci-après décrites ont été décernées par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal, lors de sa séance ordinaire tenue le 28 juin 2010.

RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (R.R.V.M., c. B-3, article 20)

Ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1.

RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8)

Ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture, et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1.

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8<sup>1</sup>)

Ordonnance permettant la fermeture des rues ou le ralentissement de la circulation, selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1.

RÈGLEMENT SUR LE CONTRÔLE DES CHIENS ET AUTRES ANIMAUX (R.R.V.M., c. C-10, article 3e)

Ordonnance relative au choix d'un service de fourrière: Le Berger Blanc est désigné fourrière municipale pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 31 décembre 2013, aux fins de l'application du Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux.

Toute personne intéressée pourra obtenir une copie des ordonnances et du tableau 1 au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée. Le tableau 1 est également disponible sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : [ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg](http://ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg), en cliquant sur « Nos avis publics ».

DONNÉ À MONTREAL, ce 28 juillet 2010.

Geneviève Reeves, avocate  
Secrétaire d'arrondissement